

LES ENJEUX JURIDIQUES DES Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

IFSI CHU de Nantes
Promotion 2017 2020

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- ✓ **Connaitre les enjeux lors de l'utilisation d'outils et techniques d'information et de communication.**
- ✓ **Appliquer les règles de protection de vie privée, droits d'auteur et « bonnes pratiques » des réseaux sociaux.**
- ✓ **Intégrer dans leur pratique (IFSI et/ou Stage) des techniques d'information et communication, les notions de respect, droit et protection : de la personne, des auteurs et par conséquent leur niveau de responsabilité.**
- ✓ **Evaluer la qualité de l'information recueillie par les outils TIC quel que soit le support.**

PLAN

- ✓ Le numérique et son impact sur les droits fondamentaux des personnes
- ✓ La protection de la vie privée
- ✓ L'accès aux données de santé des personnes que vous soignerez
- ✓ Les réseaux sociaux
- ✓ Les droits d'auteur
- ✓ La fiabilité de l'information

LE NUMERIQUE ET SON IMPACT SUR LES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES

LE NUMERIQUE ET SON IMPACT SUR LES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES

TIC : Quels intérêts ?

➔ **Niveau personnel** : communiquer , partager des données personnelles.

➔ **Niveau professionnel** : échanger et partager des documents médicaux ou d'informations nécessaires dans les décisions thérapeutiques

Quelles conséquences? : Accroissement des échanges d'informations

Quels risques? : « dissémination » possible et rapide des informations au delà des frontières privées de la personne

LE NUMERIQUE ET SON IMPACT SUR LES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES

Phénomène numérique ambivalent :

- De nouveaux espaces de liberté
- De plus en plus de risques +/- inédits

Enjeux juridiques / équation délicate :

- Garantir les droits fondamentaux
- Tout en adaptant les modes de protection des personnes

Nécessaire ADAPTATION du régime juridique

LE NUMERIQUE ET SON IMPACT SUR LES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES

- 6 catégories de risques répertoriés actuellement dont :
- Diffusion de données personnelles sans la volonté de la personne
 - Risques relatifs à la réputation de la personne avec des restrictions possibles dans l'accès aux assurances, au crédit ou à un emploi
 - Utilisation malveillante portant atteintes aux biens et aux personnes

LA PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

LA PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

Que dit la loi ?

Il est interdit de **collecter ou de traiter des données à caractère personnel** qui font apparaître, directement ou indirectement, les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicale des personnes, ou qui sont relatives à la santé ou à la vie sexuelle de celles-ci.

Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés
Modifié par Loi n°2004-801 du 6 août 2004 - art. 2 JORF 7 août 2004

LA PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

Qu'est ce qu'une donnée à caractère personnel ?

= Information propre à la personne identifiée, ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement (Art. 2 loi "Informatique et libertés")

Qu'est ce qu'un traitement de données?

Collecte, enregistrement, consultation, communication, effacement...

La loi I & L (Art 38) reconnaît un **droit à s'opposer au traitement de données à caractère personnel** la concernant.

LA PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

**Chacun a droit au respect de sa vie privée
(CC- Art 9)**

La vie privée

La protection de la vie privée

Le droit à la protection de la vie privée

Le droit à l'image

Tout à fait,
cela ne nous
regarde
pas....



LA PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

Principes fondamentaux de la protection des données :

- Une définition large des données à caractère personnel
- Le principe de finalité déterminée
- Le principe de proportionnalité de la limitation de la durée de conservation
- Le rôle du consentement de la personne

Evolution du droit Européen

Ex : droit de déréférencement des données

LA PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

Concrètement que faire pour diffuser une information relative à la vie privée?

Autorisation écrite et précise :

Finalité, conditions de prise de vue, support de publication, périmètre de publication, durée d'autorisation

L'écrit est opposable en cas de contestation

LA PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

Droit à l'image: les exceptions

- Au nom du droit à l'information
- A des fins d'illustrations d'évènements historiques
- Lorsque la personne est accessoire dans l'image
- Lorsque la personne n'est pas identifiable : floutage...

LA PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

Clauses répressives :

Responsabilités

- ✓ civile
- ✓ pénale
- ✓ disciplinaire

L'ACCÈS AUX DONNÉES DE SANTÉ DES PERSONNES QUE VOUS SOIGNEREZ

L'ACCÈS AUX DONNÉES DE SANTÉ DES PERSONNES QUE VOUS SOIGNEREZ

Les données personnelles de santé

= données sensibles qui touchent à l'identité et à la vie privée de l'individu.

➔ Tout traitement des données médicales personnelles doivent se faire dans **la transparence et le respect des règles de droit**

L'ACCÈS AUX DONNÉES DE SANTÉ DES PERSONNES QUE VOUS SOIGNEREZ

Données de santé

« Informations détenues, à quelque titre que ce soit, par des professionnels et établissements de santé, qui sont formalisées ou ont fait l'objet d'échanges écrits entre professionnels de santé, notamment résultats d'examen, compte rendus de consultation, d'intervention, d'exploration ou d'hospitalisation, des protocoles et prescriptions thérapeutiques mis en œuvre, feuilles de surveillance, correspondances entre professionnels de santé (...) ». Art. L. 1111-7 CSP

L'ACCÈS AUX DONNÉES DE SANTÉ DES PERSONNES QUE VOUS SOIGNEREZ

Ou encore...

« Données de santé à caractère personnel, recueillies ou produites à l'occasion des activités de prévention, de diagnostic ou de soins » Art. L. 1111-8 CSP

L'ACCÈS AUX DONNÉES DE SANTÉ DES PERSONNES QUE VOUS SOIGNEREZ

Accéder à une donnée de santé

C'est accéder à une donnée hébergée sur un serveur dédié

Muni d'une carte de professionnel de santé

Cela suppose **un hébergement des données de santé** :
Serveur extérieur à la structure, avec agrément d'hébergement

Ou serveur interne (en libérale ou petite structure de soins)

L'ACCÈS AUX DONNÉES DE SANTÉ DES PERSONNES QUE VOUS SOIGNEREZ

Conditions :

L'impératif recueil du consentement du patient

L'accès aux données est limité :

Au patient

Aux professionnels de santé ou établissements de santé qui les soignent et qui sont désignés par le patient

L'ACCÈS AUX DONNÉES DE SANTÉ DES PERSONNES QUE VOUS SOIGNEREZ

La carte professionnelle de santé

« En cas d'accès par des professionnels de santé aux informations médicales à caractère personnel conservées sur support informatique ou de leur transmission par voie électronique, l'utilisation de la carte de professionnel de santé [...] **est obligatoire** ».

Décret du 15 mai 2007 relatif à la confidentialité des informations médicales conservées sur support informatique ou transmises par voie électronique, application de la loi du 4 mars 2002 (Art L. 1110-4 CSP)

L'ACCÈS AUX DONNÉES DE SANTÉ DES PERSONNES QUE VOUS SOIGNEREZ

Carte à microprocesseur, la carte professionnelle de santé présente 2 intérêts :

- **Identifier** le professionnel de santé (je suis M. Dupond)
- **L'Authentifier** (je prouve que je suis M. Dupond).



L'ACCÈS AUX DONNÉES DE SANTÉ DES PERSONNES QUE VOUS SOIGNEREZ

Exemple au CHU : Carte GAIA, comportant des données

- Sur le support : identité, statut, structure ...
- Dans le microprocesseur

Données cryptographiques pour authentification

Données cryptographiques pour la signature électronique

➔ Formation « Millénium » dans les unités de soins

➔ Outil précieux pour exercer en stage!

GUIDE DE BONNES PRATIQUES DES RESEAUX SOCIAUX

GUIDE DE BONNES PRATIQUES DES RESEAUX SOCIAUX

**Se sensibiliser à une bonne utilisation des
réseau sociaux**

[http://www.educnum.fr/wp-
content/uploads/2015/06/150722_ereputation.pdf](http://www.educnum.fr/wp-content/uploads/2015/06/150722_ereputation.pdf)

GUIDE DE BONNES PRATIQUES DES RESEAUX SOCIAUX

Conseils de la CNIL : www.cnil.fr/@CNIL

- 1– Réfléchissez avant de publier
- 2– Ne dites pas tout
- 3– Attention aux photos
- 4– Sécurisez vos comptes
- 5– Attention aux mots de passe
- 6– Vérifiez vos traces
- 7– Respectez les autres
- 8– Utilisez un pseudonyme
- 9– Faites le ménage après votre surf
- 10– Créez plusieurs adresses e-mail

GUIDE DE BONNES PRATIQUES DES RESEAUX SOCIAUX

Loi HADOPI (2009) en bref c'est :

Encourager au développement de l'offre légale

Protéger le droit d'auteur en rappelant au citoyen ses droits et ses devoirs

Sensibiliser l'internaute à un usage responsable de l'Internet

Privilégier l'innovation avec une approche adaptée à l'univers de l'Internet

Donc pour chacun « le principe d'obligation de surveillance par l'internaute de son accès et de son usage en lien avec internet ».

<http://www.hadopi.fr/la-haute-autorite/lhadopi-en-bref>

GUIDE DE BONNES PRATIQUES DES RESEAUX SOCIAUX

Réfléchissez avant de publier

Vos propos n'engagent pas que vous...

Trot nulle la cadre, elle m'a fait « Bip » toute la journey en me fesant passé pour une « Bip » alors que je donne le max.

Bah, euh, oué,, ta raison Mme « Bip » cé une vré « bip », elle m'a dit que j'étais une gamine,. Jé le sum, si je la croise dans la rue, je l'écrase net!!! De toute façon, ce service de « Bip » es a évité ++++

GUIDE DE BONNES PRATIQUES DES RESEAUX SOCIAUX

Ne dites pas tout !

Réseaux sociaux et secret professionnel : mise en garde!

Héhé J'ai soigné Michal Blackson

Non?! Trop cool, raconte!

Alors il est beau en vrai?! Ta une ouverture

Il est craquant, j'adore son tatouage sur l'épaule...il m'a dit qu'il en avait un autre

Tu nous en as trop dit ou pas assez...

GUIDE DE BONNES PRATIQUES DES RESEAUX SOCIAUX

Face book n'est pas un outil de transmission!

Désolé pour tout à l'heure, je suis parti un peu vite et j'ai oublié de te dire des choses au sujet de Mr Dupont

Bah, son ECBU est revenu positif et le médecin a prescrit des antibiotiques je crois...un germe coriace à ce qui paraît

Pas de souci, qu'est ce que tu voulais me dire?

GUIDE DE BONNES PRATIQUES DES RESEAUX SOCIAUX

Attention aux photos !

Et les copines, j'ai fait un album photos de tous les patients que j'ai soigné depuis le semestre 1, il est dispo sur mon mur.



Moi,
en service
d'hémato

GUIDE DE BONNES PRATIQUES DES RESEAUX SOCIAUX

Sécurisez vos comptes

GUIDE DE BONNES PRATIQUES DES RESEAUX SOCIAUX

Attention aux mots de passe

GUIDE DE BONNES PRATIQUES DES RESEAUX SOCIAUX

Vérifiez vos traces

GUIDE DE BONNES PRATIQUES DES RESEAUX SOCIAUX

Utiliser un pseudonyme si besoin

Et créez plusieurs adresses e-mail : Cloisonnez vos comptes

lucie.dupond@gmail.com

= boîte nominative « sérieuse » (utilisable pendant mes 3 années d'études)

Lulu.castagnetedu85@gmail.com

= Boîte nominative pour s'inscrire dans les réseaux sociaux

GUIDE DE BONNES PRATIQUES DES RESEAUX SOCIAUX

Faire le ménage dans l'historique de navigation

LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

- **Intéresse d'une manière générale les œuvres de l'esprit.**
- 2 volets: la propriété industrielle et la propriété littéraire et artistique.

LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

- Intérêt : tirer profit de son travail
- Droit de la propriété littéraire et artistique
 - ➔ droit d'auteurs
 - ➔ droit à rémunération,
 - ➔ il garantit à l'auteur l'entière maîtrise de l'exploitation de son œuvre.

LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les droits d'auteur n'empêchent pas le droit à l'information, et à la diffusion

Mais il protègent l'auteur d'un plagiat

Loi n°92-597 du 1er/07/1992 relative au code de la propriété intellectuelle, art. L 122-4.

LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

- Qu'est ce qu'un **plagiat**?
- Le web augmenterait il la tentation du plagiat?
- Détecter un plagiat
- Quels risques ?

LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les formes de plagiat :

- Copier un extrait de texte sans le mettre entre guillemets et sans mentionner la source.
- Reprendre l'idée originale d'un auteur en remplaçant ses mots par des synonymes ou en reformulant la phrase avec ses propres mots sans indiquer la source ou la référence.
- Utiliser le travail d'un autre et le présenter comme le sien.

LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

- Acheter un travail fait par un autre ou offert sur le web.
- Faire du « copier-coller » de pages internet sans mentionner leur référence.
- Utiliser des données, des images, des graphiques, des tableaux, des photos, des illustrations, etc, sans préciser la provenance de ces éléments et la source.

LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Quelles « antidotes » au plagiat?

FIABILITE DE L'INFORMATION

Découverte d'une nouvelle référence ou information en version imprimée ou électronique ?

→ Évaluation, vérification la qualité de l'information afin de justifier son utilisation.

→ Esprit critique et de jugement nécessaire

FIABILITE DE L'INFORMATION

Qu'est ce qu'il faut évaluer ?

- ✓ Les sources
- ✓ L'auteur ou le propriétaire
- ✓ L'information ou le contenu
- ✓ L'actualité de l'information

Références bibliographiques

CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/le-droit-au-dereferencement> consulté le 25/09/17

Conseil d'Etat, septembre 2014, *Etude annuelle 2014 du Conseil d'Etat - Le numérique et les droits fondamentaux*, La Documentation française, Collection Etudes et documents, Conseil d'Etat, 446 pages,

COURIAUT, A., CREMET, B., FRUITET, J., GUIHARD, S. Enjeux juridiques des TIC pour l'enseignant et les élèves. Récupéré du site de l'Université de Nantes-IUFM, le 3 janvier 2016 : <http://madoc.univnantes.fr>

Fondation MACSF. Bonnes pratiques des réseaux sociaux.

HOJAYBAN LEFORT, L. (2011). Méthodes de travail en IFSI, guide pratique à l'usage des étudiants infirmiers, Unité d'Enseignement 6.1. Issy-Les-Moulineaux, France: Elsevier Masson.

Loi HADOPI : <https://www.hadopi.fr/la-haute-autorite/lhadopi-en-bref>

Photos libres de droit récupérées le 28/09/17 sur les sites Google et <https://www.shutterstock.com>

Site de l'Université de Nantes-IUFM : <http://madoc.univ-nantes.fr/mod/resource/view.php?id=192543> : consulté le 3 janvier 2016.